

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DE LOTBINIÈRE TENUE LE 22 NOVEMBRE 2023, À 19 H 30 À LECLERCVILLE.

Sont présents à cette séance :

Dosquet / Yvan Charest
Laurier-Station / William Arsenault, maire suppléant
Leclercville / Denis Richard
Lotbinière / Jean Bergeron
N.D.S.C.D'Issoudun / Annie Thériault
Saint-Agapit / Yves Gingras
Saint-Antoine-de-Tilly / Richard Bellemare
Saint-Apollinaire / Jonathan Moreau
Sainte-Agathe-de-Lotbinière / Gilbert Breton
Sainte-Croix / Stephane Dion
Saint-Édouard-de-Lotbinière / Denise Poulin
Saint-Flavien / Normand Côté
Saint-Gilles / Robert Samson
Saint-Janvier-de-Joly / Bernard Fortier
Saint-Narcisse-de-Beaurivage / Denis Dion
Saint-Patrice-de-Beaurivage / Samuel Boudreault
Saint-Sylvestre / Nancy Lehoux
Val-Alain / Daniel Turcotte

Est absent à cette séance :

Laurier-Station / Huguette Charest

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Daniel Turcotte, préfet et maire de Val-Alain. Monsieur Stéphane Bergeron, directeur général et greffier-trésorier, assiste également à cette séance.

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres conviennent avoir reçu l'ordre du jour. Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu d'adopter l'ordre du jour.

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

234-11-2023

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

03 - RENCONTRES

- 03.01** - Rencontre avec Madame Marie-Andrée Thibault, conseillère au service aux entreprises de la MRC, Monsieur Pierre Chagnon, mentor - Service de mentorat
- 03.02** - Rencontre avec Madame Andréanne Leblanc, directrice, de Aide Alimentaire Lotbinière
- 03.03** - Rencontre avec Mesdames Elodie Paré, intervenante, et Madame Martine Turgeon, directrice, du Centre-Femmes Lotbinière - Journées d'action contre la violence faite aux femmes

04 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 04.01** - Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil du 11 octobre 2023
- 04.02** - Lecture et adoption du procès-verbal du comité administratif du 30 octobre 2023
- 04.03** - Lecture et adoption du procès-verbal du comité de cogestion du 13 octobre 2023

05 - AFFAIRES COURANTES

05.01 - Administration générale

05.01.01 - Adoption des prévisions budgétaires 2024

05.01.02 - Élections

05.01.02.01 - Adoption des procédures d'élection déposées par le secrétaire-trésorier et de nomination d'un scrutateur pour la surveillance du vote

05.01.02.02 - Élection des membres du CA

05.01.02.02.01 - Élection du préfet suppléant - Mandat de 1 an

05.01.02.02.02 - Membres du conseil d'administration

05.01.02.02.03 - Membres du conseil d'administration

05.01.02.02.04 - Membres du conseil d'administration

05.01.02.03 - Nomination des membres des comités

05.01.02.03.01 - Membres du comité de cogestion - secteur 1

05.01.02.03.02 - Membres du comité de cogestion

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

- 05.01.02.03.03** - Membres de la commission d'aménagement
- 05.01.02.03.04** - Membres du comité de négociation
- 05.01.02.03.05** - Membres du bureau des délégués de cours d'eau
- 05.01.02.03.06** - Membres du comité de la sécurité publique
- 05.01.02.03.07** - Membres du comité de la sécurité publique
- 05.01.02.03.08** - Membres du comité de sécurité incendie
- 05.01.02.03.09** - Membres du comité consultatif en environnement
- 05.01.02.03.10** - Membres du comité MRC - Famille, des jeunes aux aînés
- 05.01.02.03.11** - Membres du comité Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP)
- 05.01.02.03.12** - Membres du comité de développement économique Lotbinière
- 05.01.02.03.13** - Membres du comité d'investissement
- 05.01.02.04** - Nomination des délégations aux organismes du milieu
 - 05.01.02.04.01** - Domaine Joly-De Lotbinière
 - 05.01.02.04.02** - Carrefour Emploi Lotbinière
 - 05.01.02.04.03** - Ressourcerie de Lotbinière
 - 05.01.02.04.04** - Express Lotbinière
 - 05.01.02.04.05** - SADC
 - 05.01.02.04.06** - Comité Santé
 - 05.01.02.04.07** - Organisme de bassins versants de la rivière du Chêne (OBV du Chêne)
 - 05.01.02.04.08** - Comité Pro-Action Jeunesse
 - 05.01.02.04.09** - Aide Alimentaire Lotbinière
- 05.01.02.05** - Nomination des délégations aux organismes extérieurs à la MRC

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

- 05.03.05** - Entretien de la Route verte et de ses embranchements - Véloce volet 3
- 05.03.06** - Cégep de Thetford - Attentes de la MRC
- 05.04** - Promotion et développement économique
- 05.05** - Hygiène du milieu
 - 05.05.01** - Appui OBV du Chêne - Lutte au nerprun bourdaine
 - 05.05.02** - Appel d'offres - Service de vidange des installations septiques
- 05.06** - Sécurité publique
- 05.07** - Transport / Réseau routier
 - 05.07.01** - Carrière/Sablière - Mandat Pluritec - Impact sur le réseau routier
 - 05.07.02** - Processus appel d'offres pour le transport collectif - Autorisation
- 05.08** - Tourisme et culture
- 06** - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC
- 07** - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT LOCAL
 - 07.01** - Conformité de règlements d'urbanisme
 - 07.02** - Adoption du règlement 340-2023 (affectation récréotouristique Val-Alain) modifiant le SADR
- 08** - INFORMATIONS DIVERSES (CORRESPONDANCES)
 - 08.01** - Informations organisations
 - 08.02** - Comités
 - 08.02.01** - Comité de sécurité incendie
 - 08.02.02** - Comité de sécurité publique
- 09** - COMPTABILITÉ ET COMPTES À PAYER
 - 09.01** - Comptes payés et à payer du mois
 - 09.02** - Campagne d'achat local - Autorisation déboursé
- 10** - AFFAIRES NOUVELLES
- 11** - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC
- 12** - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE
- 03 - RENCONTRES**
 - 03.01** - Rencontre avec Madame Marie-Andrée Thibault, conseillère au service aux entreprises de la MRC, Monsieur Pierre Chagnon, mentor - Service de mentorat

Madame Marie-Andrée Thibault, conseillère au service aux entreprises de la MRC de Lotbinière, et Monsieur Pierre Chagnon, mentor depuis 18 ans,

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

viennent présenter le service de mentorat d'affaires offert par la MRC de Lotbinière, depuis 20 ans, en partenariat avec Mentorat d'affaires Chaudière-Appalaches. À noter que l'on compte 13 mentors dans Lotbinière. Monsieur Chagnon en profite pour exposer le processus de jumelage et ce que représente le travail de mentor pour les entrepreneurs en devenir.

03.02 - Rencontre avec Madame Andréanne Leblanc, directrice, de Aide Alimentaire Lotbinière

Madame Andréanne Leblanc, directrice de Aide Alimentaire Lotbinière, vient présenter quelques statistiques en lien avec les activités de l'organisme pour 2022-2023 et elle souligne les travaux de relocalisation en cours, en partenariat avec la Ressourcerie de Lotbinière. On retient que le nombre de paniers distribués et le nombre de personnes bénéficiant du service de distribution alimentaire sont en augmentation. On remarque aussi que les bénéficiaires sont de plus en plus dans une situation difficile à inverser, notamment en constatant qu'il s'agit souvent de gens à la retraite. De plus, Madame Leblanc demande au conseil de la MRC de renouveler l'entente de partenariat qui se terminera le 31 décembre prochain.

03.03 - Rencontre avec Mesdames Elodie Paré, intervenante, et Madame Martine Turgeon, directrice, du Centre-Femmes Lotbinière - Journées d'action contre la violence faite aux femmes

Mesdames Élodie Paré et Martine Turgeon du Centre-Femmes de Lotbinière viennent présenter les activités qui seront réalisées dans le cadre des Journées d'action contre la violence faite aux femmes qui auront lieu du 25 novembre au 6 décembre. Les membres du conseil de la MRC ainsi que les employés municipaux sont invités à porter le ruban blanc durant ces journées.

04 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

04.01 - Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil du 11 octobre 2023

Il est proposé par Monsieur Robert Samson, appuyé par Monsieur Richard Bellemare et résolu d'adopter le procès-verbal du conseil de la MRC de Lotbinière du 11 octobre 2023.

235-11-2023

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

236-11-2023

04.02 - Lecture et adoption du procès-verbal du comité administratif du 30 octobre 2023

Il est proposé par Monsieur Jonathan Moreau, appuyé par Madame Denise Poulin et résolu d'adopter le procès-verbal du comité administratif de la MRC de Lotbinière du 30 octobre 2023.

237-11-2023

04.03 - Lecture et adoption du procès-verbal du comité de cogestion du 13 octobre 2023

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Samuel Boudreault et résolu d'adopter le procès-verbal du comité de cogestion sur l'enfouissement sanitaire de Lotbinière du 13 octobre 2023.

05 - AFFAIRES COURANTES

05.01 - Administration générale

238-11-2023

05.01.01 - Adoption des prévisions budgétaires 2024

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dion, appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2024 telles que déposées, présentant un budget équilibré de 9 723 635 \$.

05.01.02 - Élections

239-11-2023

05.01.02.01 - Adoption des procédures d'élection déposées par le secrétaire-trésorier et de nomination d'un scrutateur pour la surveillance du vote

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Bernard Fortier et résolu d'adopter la procédure d'élection déposée par le secrétaire-trésorier et de nommer Monsieur Stéphane Bergeron président d'élection et Madame Vanessa Demers Auger scrutatrice pour la surveillance du vote.

05.01.02.02 - Élection des membres du CA

240-11-2023

05.01.02.02.01 - Élection du préfet suppléant - Mandat de 1 an

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Madame Denise Poulin et résolu de nommer Monsieur Bernard Fortier, préfet suppléant de la MRC de Lotbinière et représentant du secteur 3 pour une période de 1 an.

ÉLU PAR ACCLAMATION

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

241-11-2023

05.01.02.02.02 - Membres du conseil d'administration

Il est proposé par Monsieur Jean Bergeron, appuyé par Monsieur Denis Richard et résolu de nommer Madame Denise Poulin au conseil d'administration, représentante pour le secteur 1.

ÉLU PAR ACCLAMATION

242-11-2023

05.01.02.02.03 - Membres du conseil d'administration

Il est proposé par Monsieur Yves Gingras, appuyé par Monsieur Robert Samson et résolu de nommer Monsieur Jonathan Moreau au conseil d'administration, représentant pour le secteur 2.

ÉLU PAR ACCLAMATION

243-11-2023

05.01.02.02.04 - Membres du conseil d'administration

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Madame Denise Poulin et résolu de nommer Monsieur Robert Samson au conseil d'administration, représentant pour le secteur 4.

ÉLU PAR ACCLAMATION

05.01.02.03 - Nomination des membres des comités

244-11-2023

05.01.02.03.01 - Membres du comité de cogestion - secteur 1

Il est proposé par Monsieur Jean Bergeron, appuyé par Monsieur William Arsenault et résolu de nommer Monsieur Stéphane Dion, délégué, pour représenter le secteur 1 au comité de cogestion pour l'année 2024.

245-11-2023

05.01.02.03.02 - Membres du comité de cogestion

Il est proposé par Monsieur Jean Bergeron, appuyé par Madame Nancy Lehoux et résolu de nommer au comité de cogestion pour l'année 2024 :

- Monsieur Denis Richard, substitut, pour représenter le secteur 1;
- Monsieur Jonathan Moreau, délégué, et Monsieur Yves Gingras, substitut, pour représenter le secteur 2;
- Monsieur Bernard Fortier, délégué, et Monsieur Daniel Turcotte, substitut, pour représenter le secteur 3;

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

- Monsieur Denis Dion, délégué, et Madame Nancy Lehoux, substitut, pour représenter le secteur 4.

246-11-2023

05.01.02.03.03 - Membres de la commission d'aménagement

Il est proposé par Monsieur Robert Samson, appuyé par Monsieur Gilbert Breton et résolu de nommer Messieurs Yves Gingras, Bernard Fortier et Yvan Charest à la commission d'aménagement au côté du préfet et du maire de la municipalité la plus peuplée.

247-11-2023

05.01.02.03.04 - Membres du comité de négociation

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Madame Denise Poulin et résolu de nommer Monsieur Stéphane Dion et Madame Annie Thériault au comité de négociation.

248-11-2023

05.01.02.03.05 - Membres du bureau des délégués de cours d'eau

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dion, appuyé par Monsieur Robert Samson et résolu de nommer Messieurs Normand Côté et Samuel Boudreault au bureau des délégués de cours d'eau.

249-11-2023

05.01.02.03.06 - Membres du comité de la sécurité publique

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dion, appuyé par Monsieur Yvan Charest et résolu de nommer Monsieur Jean Bergeron au comité de la sécurité publique.

250-11-2023

05.01.02.03.07 - Membres du comité de la sécurité publique

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Normand Côté et résolu de nommer Monsieur Yvan Charest et Mesdames Annie Thériault et Nancy Lehoux au comité de la sécurité publique.

251-11-2023

05.01.02.03.08 - Membres du comité de sécurité incendie

Il est proposé par Monsieur Jonathan Moreau, appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu de nommer Messieurs Stéphane Dion, Yves Gingras, Yvan Charest et Denis Dion au comité de sécurité incendie.

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

252-11-2023

05.01.02.03.09 - Membres du comité consultatif en environnement

Il est proposé par Monsieur Jonathan Moreau, appuyé par Monsieur Normand Côté et résolu de nommer Messieurs Samuel Boudreault et Richard Bellemare au comité consultatif en environnement.

253-11-2023

05.01.02.03.10 - Membres du comité MRC - Famille, des jeunes aux aînés

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Bernard Fortier et résolu de nommer Madame Denise Poulin et Monsieur Robert Samson au comité MRC - Famille, des jeunes aux aînés.

254-11-2023

05.01.02.03.11 - Membres du comité Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP)

Il est proposé par Monsieur Gilbert Breton, appuyé par Madame Nancy Lehoux et résolu de nommer Mesdames Annie Thériault, Denise Poulin et Huguette Charest au comité RHSPPPP.

255-11-2023

05.01.02.03.12 - Membres du comité de développement économique Lotbinière

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Stéphane Dion et résolu de nommer Monsieur Jean Bergeron au comité de développement économique Lotbinière.

256-11-2023

05.01.02.03.13 - Membres du comité d'investissement

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu de nommer Mesdames Denise Poulin et Huguette Charest au comité d'investissement.

05.01.02.04 - Nomination des délégations aux organismes du milieu

257-11-2023

05.01.02.04.01 - Domaine Joly-De Lotbinière

Il est proposé par Monsieur Jonathan Moreau, appuyé par Madame Denise Poulin et résolu de nommer Monsieur Stéphane Dion représentant de la MRC sur le conseil d'administration du Domaine Joly-De Lotbinière.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ
RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

258-11-2023

05.01.02.04.02 - Carrefour Emploi Lotbinière

Il est proposé par Monsieur William Arsenault, appuyé par Madame Annie Thériault et résolu de nommer Madame Denise Poulin représentante de la MRC sur le conseil d'administration du Carrefour Emploi Lotbinière.

259-11-2023

05.01.02.04.03 - Ressourcerie de Lotbinière

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Gilbert Breton et résolu de nommer Monsieur Bernard Fortier et Madame Huguette Charest représentants de la MRC sur le conseil d'administration de la Ressourcerie de Lotbinière.

260-11-2023

05.01.02.04.04 - Express Lotbinière

Il est proposé par Madame Denise Poulin, appuyé par Madame Annie Thériault et résolu de nommer Messieurs Stéphane Dion et Richard Bellemare et Madame Huguette Charest représentants de la MRC sur le conseil d'administration d'Express Lotbinière.

261-11-2023

05.01.02.04.05 - SADC

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dion, appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu de nommer Gilbert Breton représentant de la MRC au sein de la SADC.

262-11-2023

05.01.02.04.06 - Comité Santé

Il est proposé par Monsieur Jean Bergeron, appuyé par Monsieur Yvan Charest et résolu de nommer Madame Denise Poulin représentante de la MRC au sein de comité santé.

263-11-2023

**05.01.02.04.07 - Organisme de bassins versants de la rivière du Chêne
(OBV du Chêne)**

Il est proposé par Monsieur Jonathan Moreau, appuyé par Monsieur Bernard Fortier et résolu de nommer Monsieur Richard Bellemare représentant de la MRC sur la table de concertation de l'OBV du Chêne.

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

264-11-2023

05.01.02.04.08 - Comité Pro-Action Jeunesse

Il est proposé par Monsieur Jonathan Moreau, appuyé par Madame Nancy Lehoux et résolu de nommer Monsieur Samuel Boudreault représentant de la MRC sur le comité Pro-Action Jeunesse.

265-11-2023

05.01.02.04.09 - Aide Alimentaire Lotbinière

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu de nommer Monsieur Bernard Fortier représentant de la MRC sur le conseil d'administration d'Aide Alimentaire Lotbinière.

05.01.02.05 - Nomination des délégations aux organismes extérieurs à la MRC

266-11-2023

05.01.02.05.01 - Agence de mise en valeur de la forêt privée de la Chaudière

Il est proposé par Monsieur Richard Bellemare, appuyé par Monsieur Bernard Fortier et résolu de nommer Monsieur Gilbert Breton, délégué, et Monsieur Samuel Boudreault, substitut, pour représenter la MRC sur le conseil stratégique de la Table de concertation régionale de l'estuaire fluviale.

267-11-2023

05.01.02.05.02 - Comité de bassin versant de la rivière Chaudière

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Madame Denise Poulin et résolu de nommer Monsieur Denis Dion représentant de la MRC sur le conseil d'administration du Comité de bassin versant de la rivière Chaudière.

268-11-2023

05.01.02.05.03 - Table de concertation régionale de l'estuaire fluviale

Il est proposé par Madame Annie Thériault, appuyé par Monsieur Samuel Boudreault et résolu de nommer Messieurs Jean Bergeron et Richard Bellemare, représentants de la MRC sur le conseil stratégique de la Table de concertation régionale de l'estuaire fluviale.

269-11-2023

05.01.03 - Inspecteur à l'évaluation - Prolongement de contrat

Attendu que le département d'évaluation de la MRC est présentement affecté par quelques congés maladie;

Attendu qu'une technicienne du service a récemment annoncé un départ en congé de maternité dès mai 2024, et ce, jusqu'en mai 2025;

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu que Madame Mélodie Talbot a accepté un contrat à titre d'inspectrice en évaluation jusqu'à la fin de l'année 2023 et que cette dernière fait l'unanimité auprès de l'équipe d'évaluation;

Attendu la recommandation de Monsieur Serge Gendron, évaluateur agréé;

Attendu qu'il y a lieu de préparer le remplacement du congé maternité et de soutenir l'équipe d'évaluation durant les congés de maladie effectifs;

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Denis Dion et résolu de prolonger le contrat de Madame Mélodie Talbot à titre d'inspectrice en évaluation jusqu'au 30 mai 2025.

270-11-2023

05.01.04 - Frais de vente pour taxes 2024

Attendu que les frais pour les procédures de ventes pour non-paiement de taxes avaient été modifiés en 2014 par la résolution 230-09-2014 et demeurent inchangés depuis;

Il est proposé par Monsieur Richard Bellemare, appuyé par Monsieur Denis Richard et résolu de fixer les frais de vente pour taxes à 500 \$ pour l'année 2024.

05.02 - Législation

05.02.01 - Suivi - Règlement 342-2023 - Emprunt projet éolien EDF

05.02.02 - Suivi - Règlement 343-2023 - Emprunt projet éolien Innergex-suivi

271-11-2023

05.02.03 - Adoption - Règlement 344-2023 - Quotes-parts 2024

Attendu l'avis de motion donné à la session du 11 octobre 2023;

Il est proposé par Monsieur Normand Côté, appuyé par Monsieur Yves Gingras et résolu d'adopter le règlement no. 344-2023 « RÈGLEMENT DES QUOTES-PARTS 2024 ».

272-11-2023

05.02.04 - Adoption - Règlement 345-2023 - Déclaration de compétences en matière de transport collectif et adapté de personnes

Considérant l'article 678.0.2.1 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C 27.1) qui permet à une MRC, par règlement, de déclarer sa compétence à l'égard de l'un ou l'autre des domaines qui y sont prévus (notamment en matière de transport collectif et adapté de personnes) et ce, à l'égard d'une ou de plusieurs municipalités locales de son territoire;

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Considérant que l'article 678.0.2.9 du Code municipal du Québec spécifie qu'une municipalité locale à l'égard de laquelle la MRC a déclaré sa compétence en vertu de l'article 678.0.2.1 ne peut exercer le droit de retrait qu'accorde le troisième alinéa de l'article 188 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1);

Considérant l'avis d'intention adopté par résolution le 12 juillet 2023 et transmis à chacune des municipalités locales le 13 juillet 2023;

Considérant qu'aucune municipalité locale n'a transmis à la MRC un document identifiant un fonctionnaire ou employé consacrant tout son temps de travail à tout ou partie du domaine de compétence visé par la déclaration d'intention ni quelque équipement ou matériel qui deviendra inutile pour le motif que la municipalité par sa compétence en matière de transport collectif et adapté de personnes;

Considérant les dispositions de l'article 678.0.2.7 du Code municipal du Québec permettant à la MRC d'adopter et de mettre en vigueur le règlement déclarant sa compétence notamment, en matière de transport collectif et adapté de personnes;

Considérant que selon l'article 678.0.3 du Code municipal du Québec la MRC possède tous les pouvoirs de toute municipalité à l'égard du domaine sur lequel elle a déclaré sa compétence en vertu du présent règlement, à l'exception de celui d'imposer des taxes;

Considérant l'avis de motion qui a été régulièrement donné lors de la séance du 11 octobre 2023 et le dépôt d'un projet de règlement qui a été fait lors de la même séance;

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Richard Bellemare et résolu d'adopter le règlement no. 345-2023 « RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉCLARATION DE COMPÉTENCE DE LA MRC DE LOTBINIÈRE EN MATIÈRE DE TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ DE PERSONNES ».

273-11-2023

05.02.05 - Adoption - Règlement 346-2023 - Modalités de retrait de la compétence énergie éolienne

Attendu qu'en vertu de l'article 111 de la Loi sur les compétences municipales, la MRC détient la compétence d'exploiter, seule ou avec un partenaire, une entreprise qui produit de l'électricité au moyen d'une source renouvelable, comprenant notamment à partir d'une source éolienne;

Attendu que la MRC a déclaré sa compétence relativement à la compétence des municipalités locales de participer à une entreprise qui produit de l'électricité provenant d'une source d'énergie éolienne, et ce, à l'égard de

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

l'ensemble des municipalités locales de son territoire (résolution # 224-10-2023);

Attendu que la MRC peut, en vertu de l'article 188.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, adopter un règlement sur les modalités et les conditions administratives et financières relatives à l'exercice du droit de retrait des municipalités locales de la MRC et à la cessation de cet exercice, notamment pour déterminer les sommes qui doivent être versées par une municipalité locale exerçant ou cessant d'exercer ce droit;

Attendu qu'un avis de motion a été donné le 11 octobre 2023 conformément aux dispositions du Code municipal;

Il est proposé par Monsieur Robert Samson, appuyé par Monsieur Samuel Boudreault et résolu d'adopter le règlement no. 346-2023 « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES MODALITÉS ET CONDITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES RELATIVES À L'EXERCICE DU DROIT DE RETRAIT PRÉVU AU TROISIÈME ALINÉA DE L'ARTICLE 188 DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME, À L'ÉGARD DE LA COMPÉTENCE DE LA MRC CONCERNANT LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ PROVENANT D'UNE SOURCE D'ÉNERGIE ÉOLIENNE ».

05.02.06 - RHSPPPP - Dépôt du projet pour vos municipalités

05.03 - Développement

05.03.01 - FRR volet 1 - Suivi

05.03.01.01 - Pôle culturel régional - Appui à la municipalité de Saint-Apollinaire

Attendu que le projet de transformation de l'église de Saint-Apollinaire en pôle culturel régional a reçu en septembre 2023 un montant de 3,4M\$ dans le cadre du Programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux, volet 2 - Requalification des lieux de culte patrimoniaux de la part du Conseil du patrimoine religieux du Québec (CPRQ);

Attendu qu'une somme de 500 000 \$ avait été réservée par le conseil de la MRC de Lotbinière au FRR volet 1 (résolution 073-04-2023) conditionnellement à l'obtention du financement demandé au CPRQ et que ce financement est maintenant confirmé;

Attendu que le projet de requalification de l'église de Saint-Apollinaire en pôle culturel régional est un projet mobilisateur pour la MRC réunissant sous un même toit une salle de spectacle, une bibliothèque, une salle multifonctionnelle, un lieu d'exposition et un commerce de proximité;

274-11-2023

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu que ce lieu alimentera et favorisera le déploiement de l'offre culturelle au sein de ce lieu, mais aussi partout sur le territoire dans une approche structurante comme recommandée dans l'étude d'opportunité déposée en décembre 2021 par le Groupe GID;

Attendu qu'en plus de venir combler le manque de salle de spectacle en Lotbinière, ce projet bonifiera l'offre touristique culturelle de la région de Chaudière-Appalaches en faisant rayonner Lotbinière dans le circuit des salles de spectacles de la région Chaudière-Appalaches pour contribuer à en accroître sa notoriété à plus grande échelle;

Attendu que la nouvelle politique culturelle 2023 de la MRC de Lotbinière souhaite ancrer le développement culturel dans le territoire et vise l'accroissement des lieux de diffusion et de création sur l'ensemble du territoire (2.2), tout en assumant un rôle de concertation et de mobilisation de l'ensemble des acteurs culturels (4.1), ainsi qu'un financement adéquat des équipements et infrastructures culturels (2.1.1);

Attendu la volonté politique de la municipalité de Saint-Apollinaire que les équipements et infrastructures servent à répondre à l'objectif de mutualisation des ressources et à la réalisation d'actions culturelles concertées sur le territoire (4.2.3);

Attendu que le projet de pôle culturel régional répond à plusieurs priorités régionales de développement de la Chaudière-Appalaches adoptées en 2019 par la TREMCA en offrant un nouveau lieu de promotion, de diffusion et de création pour les artistes et organismes culturels du territoire dont :

- Mettre en valeur et donner accès à la culture (7);
- Bâtir une identité Chaudière-Appalaches forte et développer le sentiment d'appartenance à la région (8);

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dion, appuyé par Monsieur Gilbert Breton et résolu d'appuyer le dépôt d'une demande de 500 000 \$, somme ayant été réservée pour ce projet au FRR volet 1 pour financer le projet de transformation d'église de Saint-Apollinaire en une salle de spectacle, une bibliothèque, une salle multifonctionnelle, un lieu d'exposition, un commerce de proximité et pour appuyer la coordination régionale du déploiement de la culture en Lotbinière et Chaudière-Appalaches.

05.03.02 - FRR volet 2 - Suivi

05.03.02.01 - FRR-014-2 Laurier-Station - Parc de la rue Lemay

Attendu la recommandation positive du comité d'évaluation de projet, laquelle stipule :

275-11-2023

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

La demande vise l'aménagement d'un nouveau parc de proximité, situé au nord de l'autoroute Jean-Lesage (Autoroute 20), à l'intersection des rues Jacques et Lemay. Concrètement, le projet comprend l'aménagement de sentiers, de modules de jeux et balançoires, d'aires de pique-nique et des espaces de détente adaptés pour les aînés.

Considérant que le projet est en lien avec les orientations de la Planification stratégique de la MRC de Lotbinière 2019-2022 et qu'il répond aux critères de la Politique de soutien aux projets structurants ;

Il est recommandé de supporter ce projet à la hauteur de 25 585 \$ provenant de l'enveloppe du secteur local du volet 2 du FRR. Il est conseillé d'octroyer la subvention en 1 seul versement après la réception du rapport final. Toutes les modalités seront inscrites dans le protocole d'entente entre la MRC de Lotbinière et le promoteur.

Attendu la recommandation du comité administratif;

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu d'accepter ce projet et de verser la somme de 25 585 \$ à la municipalité de Laurier-Station pour le projet FRR-014-2 – Parc de la rue Lemay, à Laurier-Station.

276-11-2023

05.03.02.02 - FRR-049 Défi Lotbinière - Course de traineau à chien - Édition 2024

Attendu la recommandation positive du comité d'évaluation de projet, laquelle stipule :

Une demande financière de 25 000 \$ a été déposée pour le dossier cité en titre. Cette aide permettra à l'organisme d'assurer son expansion afin d'atteindre le seuil de dépenses (90 000 \$) demandé dans le programme d'aide financière Festivals et événements du ministère du Tourisme pour l'année 2025 et ainsi devenir autonome financièrement pour les années subséquentes. L'effet de levier de la présente demande d'aide rendra possible la réalisation d'un plan d'expansion de l'organisation. L'organisme est appuyé du Carnaval de Québec (intégré au calendrier), de la TRESCA et de la municipalité de Saint-Apollinaire.

Le projet est en lien avec les orientations de la Planification stratégique de la MRC de Lotbinière 2019-2022 et il répond aux critères de la Politique de soutien aux projets structurants.

Il est recommandé de supporter ce projet à la hauteur de 25 000 \$ à l'aide du volet 2 du FRR. Toutes les modalités seront inscrites dans le protocole d'entente entre la MRC de Lotbinière et le promoteur.

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu la recommandation du comité administratif;

Il est proposé par Monsieur Yvan Charest, appuyé par Monsieur Samuel Boudreault et résolu d'accepter ce projet et de verser la somme de 25 000 \$ au Défi Lotbinière pour le projet FRR-049 – Défi Lotbinière 2024.

277-11-2023

05.03.02.03 - FRR-051 Pôle Agroalimentaire Lotbinière - Projet de développement, Phase 1

Attendu la recommandation positive du comité d'évaluation de projet, laquelle stipule :

Une demande financière de 40 000 \$ a été déposée pour le dossier cité en titre. Cette aide servira à retenir les services de différentes ressources pour développer et pérenniser les services offerts par l'organisme. Les objectifs visés sont :

- *Stabiliser et optimiser les services et opérations actuelles;*
- *Développer les services et infrastructures offerts;*
- *Étendre le réseau pour couvrir l'ensemble des 18 municipalités de la MRC de Lotbinière.*

Le projet est en lien avec les orientations de la Planification stratégique de la MRC de Lotbinière 2019-2022 et il répond aux critères de la Politique de soutien aux projets structurants. Il bénéficie également de plusieurs appuis du milieu (SADC, CISSS et commerces membres bénéficiaires de services).

Il est recommandé de supporter ce projet à la hauteur de 40 000 \$ à l'aide du volet 2 du FRR. Toutes les modalités seront inscrites dans le protocole d'entente entre la MRC de Lotbinière et le promoteur.

Attendu que, par la résolution 111-10-2023-CA, la MRC de Lotbinière appuyait le projet d'embauche d'une ressource afin de mutualiser, développer et pérenniser les services du Pôle Agroalimentaire de Lotbinière;

Attendu que le projet répond également au pôle 1, *Logistique et mise en marché de proximité*, du Plan de développement de la zone agricole de la MRC;

Il est proposé par Monsieur Robert Samson, appuyé par Monsieur Richard Bellemare et résolu d'accepter ce projet et de verser la somme de 40 000 \$ au Pôle Agroalimentaire de Lotbinière pour le projet FRR-051 – Projet de développement, Phase 1.

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

278-11-2023

05.03.02.04 - Entente sectorielle de développement bioalimentaire de la Chaudière-Appalaches - Renouveau 2024-2028

Attendu que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches, la Table agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches, les 9 MRC de la Chaudière-Appalaches et la Ville de Lévis ont signé en 2021 une entente sectorielle sur le développement du secteur bioalimentaire se terminant le 31 mars 2024;

Attendu que la Chaudière-Appalaches est reconnue pour l'importance et le dynamisme de son secteur agricole et agroalimentaire;

Attendu que la Chaudière-Appalaches est la région où il y a la plus grande superficie de terres agricoles au Québec;

Attendu que la Chaudière-Appalaches est également reconnue pour la diversité de ses productions agricoles, son offre agrotouristique attrayante et les nombreuses possibilités pour le consommateur d'effectuer des achats en circuit court;

Attendu que pour permettre à la région de maintenir cette réputation enviable dans le secteur bioalimentaire, les différents acteurs gouvernementaux et municipaux doivent travailler en cohésion autour d'axes et d'enjeux communs, porteurs de sens et générateurs de résultats concrets;

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Richard Bellemare et résolu :

- d'approuver la signature de l'Entente sectorielle sur le développement du secteur bioalimentaire de la Chaudière-Appalaches 2024-2028;
- de réserver la somme de 36 594 \$ pour la mise en œuvre de cette entente sur quatre ans et que cette somme soit puisée du Fonds régions et ruralité, volet 2;
- d'autoriser le préfet, M. Daniel Turcotte, à signer l'entente sectorielle et tout autre document, tel que les avenants à l'entente qui pourrait survenir.

05.03.03 - FRR volet 3 - Suivi

05.03.04 - FRR volet 4 - Suivi

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

279-11-2023

05.03.04.01 - Demande de subvention FRR volet 4 - Soutien en archivage

Attendu que la MRC de Lotbinière a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

Attendu que les municipalités de Dosquet, Laurier-Station, Leclercville, Lotbinière, N.D.S.C. d'Issoudun, Saint-Agapit, Saint-Antoine-de-Tilly, Saint-Apollinaire, Sainte-Agathe-de-Lotbinière, Sainte-Croix, Saint-Édouard-de-Lotbinière, Saint-Flavien, Saint-Gilles, Saint-Janvier-de-Joly, Saint-Narcisse-de-Beaurivage, Saint-Patrice-de-Beaurivage, Val-Alain et la MRC de Lotbinière désirent présenter un projet de « Partage d'une ressource régionale pour le soutien en archivage » dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Il est proposé par Monsieur Gilbert Breton, appuyé par Monsieur Bernard Fortier et résolu que :

- le conseil de la MRC de Lotbinière s'engage à participer au projet de « Partage d'une ressource régionale pour le soutien en archivage » et à assumer une partie des coûts;
- le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;
- le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- le préfet et le greffier-trésorier sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

280-11-2023

05.03.05 - Entretien de la Route verte et de ses embranchements - Véloce volet 3

Attendu que le Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) vise à soutenir le développement, l'amélioration et l'entretien d'infrastructures de transport actif afin de promouvoir ce type de déplacement, d'encourager le tourisme durable, d'améliorer le bilan routier, de contribuer à la prévention en santé et de réduire les émissions de gaz à effet de serre causées par les déplacements des personnes;

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III);

Attendu que la MRC de Lotbinière doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu que la MRC gère et entretient un tronçon de l'Axe 1 de la Route verte de 25,44 kilomètres;

Attendu que la somme allouée correspond au maximum à 50 % des dépenses admissibles et à un maximum de 3 500 \$ par kilomètre de piste cyclable;

Attendu que la MRC gère et entretient un tronçon de l'Axe 3 de la Route verte de 7,3 kilomètres et que la somme allouée correspond à un maximum de 120 \$ par kilomètre de chaussée désignée;

Attendu que le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 89 916 \$ (taxes incluses), et que l'aide financière demandée au Ministère est de 44 958 \$;

Attendu que la MRC de Lotbinière doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande;

Il est proposé par Monsieur Gilbert Breton, appuyé par Monsieur Yvan Charest et résolu que le conseil de la MRC de Lotbinière autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Monsieur Stéphane Bergeron, directeur général, est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

281-11-2023

05.03.06 - Cégep de Thetford - Attentes de la MRC

Attendu que la MRC de Lotbinière collabore avec le Cégep de Thetford depuis près de 10 ans;

Attendu que le campus de Lotbinière a été reconnu récemment par le ministère de l'Enseignement supérieur à titre de centre d'études collégiales (CEC);

Attendu que la MRC de Lotbinière souhaite voir le Cégep de Thetford poursuivre le développement du CEC de Lotbinière afin de répondre à la forte augmentation de la population prévue dans les prochaines années sur notre territoire et de permettre aux jeunes de poursuivre leur formation dans Lotbinière;

Attendu que la MRC de Lotbinière souhaite voir le CEC de Lotbinière offrir des programmes de formation adéquats, tant au niveau des études collégiales qu'au niveau de la formation continue;

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dion, appuyé par Monsieur Jonathan Moreau et résolu de transmettre à la direction du Cégep de Thetford les attentes de la MRC de Lotbinière en lien avec le CEC de Lotbinière afin

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

d'appuyer le Cégep de Thetford dans ses démarches pour augmenter l'offre de formation du CEC de Lotbinière.

05.04 - Promotion et développement économique

05.05 - Hygiène du milieu

282-11-2023

05.05.01 - Appui OBV du Chêne - Lutte au nerprun bourdaine

Attendu que l'Organisme de bassins versants de la zone du Chêne (OBV du Chêne) a découvert en 2023 dans le Forêt de la Seigneurie de Lotbinière la présence du nerprun bourdaine, une espèce exotique envahissante dangereuse pour les espèces ligneuses présentes dans la forêt;

Attendu que l'OBV du Chêne demande l'appui de la MRC de Lotbinière à son projet « Suivi et contrôle du nerprun bourdaine dans la Forêt de la Seigneurie de Lotbinière » visant à contrôler et éradiquer les plants de nerprun bourdaine;

Attendu que la MRC de Lotbinière souhaite protéger la flore de la Forêt de la Seigneurie de Lotbinière ainsi que les activités acéricoles qui y sont pratiquées;

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Richard Bellemare et résolu d'appuyer l'OBV du Chêne dans leur projet de « Suivi et contrôle du nerprun bourdaine dans la Forêt de la Seigneurie de Lotbinière » qui a été déposé à la Fondation de la faune du Québec.

283-11-2023

05.05.02 - Appel d'offres - Service de vidange des installations septiques

Attendu que les deux contrats de service pour la vidange et le transport des eaux usées provenant des installations septiques du territoire de la MRC de Lotbinière et à proximité (secteur Nord et Sud) se terminent le 31 décembre 2023;

Attendu que la MRC de Lotbinière doit préparer les documents d'appel d'offres;

Attendu le calendrier de réalisation ci-dessous :

22 novembre 2023	Résolution pour autoriser les 2 appels d'offres
11 décembre 2023	Publication sur SEAO
25 janvier 2024	Ouverture des soumissions
2 février 2024	Recommandation du comité de cogestion sur l'enfouissement
14 février 2024	Autorisation du conseil de la MRC pour l'octroi des contrats

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Il est proposé par Madame Denise Poulin, appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu d'autoriser la publication sur SEAO des deux appels d'offres pour le service de vidange et transport des eaux usées provenant des installations septiques du territoire de la MRC de Lotbinière et à proximité (secteur Nord et Sud).

05.06 - Sécurité publique

05.07 - Transport / Réseau routier

284-11-2023

05.07.01 - Carrière/Sablière - Mandat Pluritec - Impact sur le réseau routier

Attendu que les règlements 207-2008, 232-2012 et 234-2012 déterminent les modalités de répartition entre les 18 municipalités des redevances versées par les exploitants;

Attendu la présence de carrières et sablières majeures sur le territoire de la MRC;

Attendu que, lors du forum des maires tenu le 6 octobre dernier, les maires ont demandé à la MRC de Lotbinière de réaliser une étude afin de connaître les impacts réels de ces carrières et sablières sur l'entretien et la réfection des routes locales à proximité;

Attendu l'offre de services de la firme Pluritec au montant de 11 800 \$ (plus taxes), firme ayant réalisé le Plan d'intervention en infrastructures routières locales de la MRC en 2022-2023;

Il est proposé par Monsieur Robert Samson, appuyé par Madame Annie Thériault et résolu de mandater la firme Pluritec pour réaliser l'étude d'impact des carrières et sablières sur le réseau routier local au montant de 11 800 \$ (plus taxes).

Payable via les frais de gestion prévus au règlement 238-2022

285-11-2023

05.07.02 - Processus appel d'offres pour le transport collectif - Autorisation

Attendu que le contrat de service de transport collectif auprès de *Express-Lotbinière* avec le transporteur actuel se terminera le 31 mars 2024 pour le transport collectif et que peu d'ouverture a été manifestée quant au renouvellement de celui-ci;

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu que la MRC de Lotbinière a déclaré sa compétence au niveau du transport collectif et adapté de personnes via le règlement no. 345-2023;

Attendu que l'appel d'offres de la MRC devra être publié sur SEAO en décembre 2023 afin que le nouveau contrat de service de transport collectif débute le 1^{er} avril 2024;

Attendu que la MRC de Lotbinière doit préparer les documents d'appel d'offres;

Attendu le calendrier de réalisation ci-dessous :

22 novembre 2023	Résolution pour autoriser un appel d'offres pour le transport collectif
12 décembre 2023	Publication sur SEAO
16 janvier 2024	Date limite de réception des soumissions
25 janvier 2024	Évaluation des soumissions
31 janvier 2024	Recommandation du comité administratif de la MRC
14 février 2024	Autorisation du conseil de la MRC pour l'octroi du contrat
1 ^{er} avril 2024	Début du contrat

Il est proposé par Monsieur William Arsenaault, appuyé par Monsieur Stéphane Dion et résolu d'autoriser la publication sur SEAO de l'appel d'offres pour le transport collectif (Express-Lotbinière).

05.08 - Tourisme et culture

06 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

07 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT LOCAL

07.01 - Conformité de règlements d'urbanisme

Il est proposé par Monsieur Jean Bergeron, appuyé par Madame Nancy Lehoux et résolu de certifier conforme au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Lotbinière le règlement d'urbanisme suivant et d'autoriser le directeur général à délivrer, par voie de la présente, le certificat de conformité correspondants.

Municipalité	Adoption	Type	No du règlement	No du certificat
Saint-Flavien	13 novembre 2023	Zonage	06-2023	2023-60
Saint-Flavien	13 novembre 2023	Zonage	08-2023	2023-61
Saint-Gilles	13 novembre 2023	PIIA	636-23	2023-62

286-11-2023

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

287-11-2023

07.02 - Adoption du règlement 340-2023 (affectation récréotouristique Val-Alain) modifiant le SADR

Attendu que la MRC de Lotbinière a adopté son SADR en février 2005 (règlement 172-2005) et qu'il est entré en vigueur le 22 juin 2005;

Attendu qu'il y a lieu d'ajouter une nouvelle aire d'affectation récréotouristique à Val-Alain;

Attendu que l'article 47 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.) stipule que le conseil de la MRC peut modifier le SADR;

Attendu que le 17 août 2023, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a émis l'avis que le projet de règlement 340-2023 ne respectait pas les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire;

Attendu que le gouvernement demande de prévoir dans le règlement un plus grand encadrement des usages autorisés dans l'affectation récréotouristique de Val-Alain, ainsi que d'introduire des mesures afin d'éviter que des usages sensibles soient exposés au bruit autoroutier et à la sablière à proximité;

Attendu que, suite à diverses rencontres avec les ministères concernés, des modifications visant à répondre à l'avis gouvernemental ont été ajoutées au présent règlement;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 13 septembre 2023;

Attendu qu'un avis de motion a été donné le 14 juin 2023, conformément aux dispositions du Code municipal;

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Richard Bellemare et résolu d'adopter le règlement numéro 340-2023 « Création d'une nouvelle aire d'affectation récréotouristique à Val-Alain » modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Lotbinière.

08 - INFORMATIONS DIVERSES (CORRESPONDANCES)

08.01 - Informations organisations

08.02 - Comités

08.02.01 - Comité de sécurité incendie

08.02.02 - Comité de sécurité publique

09 - COMPTABILITÉ ET COMPTES À PAYER

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

288-11-2023

09.01 - Comptes payés et à payer du mois

Il est proposé par Monsieur Gilbert Breton, appuyé par Monsieur Yves Gingras et résolu de ratifier le paiement des comptes payés, d'autoriser le paiement des comptes à payer présentés dans la liste du cahier d'assemblée et d'autoriser le secrétaire-trésorier à en faire le paiement.

Description	Montants
Liste des déboursés	
Chèques émis	63 701,05 \$
Dépôts directs à faire	600 724,65 \$
Prélèvements (Paiements par Accès D)	278 079,58 \$
Total des paiements :	942 505,28 \$
Ces montants peuvent aussi comprendre certaines dépenses incluses dans la liste qui suit:	
Liste des engagements :	488 866,10 \$
Pluritec - PIIRL, versement MTQ confirmé	164 943,14 \$

289-11-2023

09.02 - Campagne d'achat local - Autorisation déboursé

Attendu que, par la résolution 211-09-2023, le conseil de la MRC autorisait la réalisation d'une campagne d'achat local via le programme d'achat local de La Ruche et une contribution de 30 000 \$ via le FRR volet 2;

Attendu que 2 500 bons d'achat d'une valeur de 40 \$, parmi les entreprises locales participantes, seront mis en vente au coût de 30 \$;

Attendu le montage financier suivant :

Revenus des contributeurs (acheteurs) 2 500 bons X 30 \$	75 000 \$
Bonification de la MRC 2 500 bons X 10 \$	25 000 \$
Total à redistribuer	100 000 \$

Attendu que la MRC devra remettre aux entreprises participantes une somme totale de 100 000 \$ lorsque la campagne d'achat sera terminée et que la répartition de ce montant sera établie selon les ventes réellement réalisées;

Attendu la liste des entreprises participantes présentée;

Il est proposé par Monsieur Normand Côté, appuyé par Monsieur Stéphane Dion et résolu d'autoriser le déboursé global de 100 000 \$ dans le cadre de

**PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ
RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

la Campagne d'achat local « Je choisis Lotbinière » qui sera réparti entre les entreprises participantes selon les ventes réellement réalisées.

10 - AFFAIRES NOUVELLES

11 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

12 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Denis Richard et résolu la levée la séance à 21 h 42.

Le préfet suppléant

Le directeur général

Je, Daniel Turcotte, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

290-11-2023